

La nouvelle loi déclara qu'il faut « protéger la propriété et la terre des paysans riches, qu'elle soit cultivée par eux-mêmes ou par des ouvriers agricoles, et ne pas y toucher ».

« Tous les petits lopins de terre loués par les paysans riches à d'autres paysans doivent être laissés intacts. Dans certaines régions particulières, une partie ou l'ensemble de la terre louée peut cependant être expropriée avec l'accord et la ratification des autorités supérieures à celle du gouvernement populaire de la province. »

« De grandes parcelles de terre, louées par des paysans riches semi-proprétaires fonciers et dépassant en superficie les parcelles exploitées directement par le paysan et ses ouvriers agricoles doivent être saisies. La limite des terres prises en location par les paysans riches est fixée proportionnellement aux terres mises en location par eux. »

D'après une enquête gouvernementale dans les cinq provinces de la région du centre-sud, les riches paysans représentent environ 5 % de la population et possèdent 15 % des terres. Par conséquent, la terre à distribuer a été en pratique diminuée de 10 % dans ces régions. L'enquête indique qu'après le partage des terres, « chaque paysan pauvre peut obtenir environ 70 à 80 % de la moyenne de la propriété terrienne par tête d'habitant du village ». Dans le district Wuhsian de la province Shansi (région anciennement libérée), les paysans pauvres reçurent en général 100 % de la moyenne de la propriété terrienne par tête d'habitant au village.

3. Dans les régions anciennement libérées, la réforme agraire fut appliquée universellement et simultanément sur une grande étendue. Dans les régions nouvellement libérées, elle fut exécutée d'abord en des points centraux (centres de gravité), c'est-à-dire que dans chaque province, plusieurs districts furent choisis comme centres de gravité, dans chaque district plusieurs villages furent choisis comme centres de gravité, etc., et ainsi la réforme agraire fut exécutée par vagues successives.

4. Dans les régions anciennement libérées, la réforme agraire déferla comme une tempête; l'expropriation des terres était déjà en train d'être exécutée quand fut proclamée la loi d'octobre 1947. Dans les régions nouvellement libérées, la réforme agraire fut divisée en « étapes » : d'abord nettoyer la région des bandits, combattre les autocrates, lutter pour réduire la rente et les intérêts, pour restituer la rente et les intérêts exagérés jadis payés; ensuite passer à l'expropriation de la terre. Ce processus se prolongea souvent pendant deux ans.

5. Quand la réforme agraire fut exécutée dans les régions anciennement libérées, le mouvement paysan avait déjà atteint une grande ampleur. La loi d'octobre 1947 du P.C. était précisément un produit forcé de ce mouvement, et le parti et sa politique suivaient le mouvement des masses. Dans les régions nouvellement libérées, le mouvement paysan

n'a jamais connu une telle ampleur. Au sud du Yangtsé il n'y avait même pas un mouvement de masse quand la réforme agraire y fut entamée, à l'exception de certains districts, bases d'anciens groupes de partisans ou quelques districts séparés. Pour cette raison, dans ces régions le changement de politique souvent précéda l'action des masses, et le gouvernement fut obligé d'envoyer des cadres à la campagne pour mobiliser les paysans.

Les régions dont nous parlerons maintenant sont ces « points centraux » où la réforme agraire a été complétée « graduellement » en 1950-1951. Elles sont comme des fleurs imprimées sur des toiles de coton, éparpillées par ci et par là dans les vastes régions nouvellement libérées, et entourées par des régions où la réforme agraire n'a pas encore été complétée.

A partir de 1950, les gouvernements aux différents niveaux administratifs des régions nouvellement libérées ont établi des « Comités de réforme agraire » (composés essentiellement de fonctionnaires gouvernementaux, c'est-à-dire provenant de la petite bourgeoisie urbaine et des capitalistes, et non pas d'ouvriers ou de paysans pauvres, la plupart d'entre eux étaient membres du P.C.), afin d'entreprendre le travail de la réforme agraire dans les différentes régions. Leur tâche primordiale était l'envoi dans le sud de groupes de cadres en matière de réforme agraire des régions anciennement libérées, et de recruter un grand nombre d'intellectuels localement et de leur donner un entraînement. Ensuite, les gouvernements provinciaux choisissaient différents districts comme « points centraux »; les districts choisissaient différents villages comme « points centraux » et envoyaient les cadres pour y commencer le travail. Les critères du choix de ces « points centraux » correspondaient aux catégories suivantes :

- régions proches des régions anciennement libérées;
- bases des anciennes formations de partisans;
- endroits plus lourdement chargés de formes d'exploitation féodales;
- endroits où le mouvement paysan possède une tradition plus profonde;
- régions où le mouvement paysan s'était davantage développé après la libération;
- régions où le banditisme et l'autocratie avaient déjà été éliminés; où l'ordre social est relativement rétabli et le gouvernement déjà capable d'exercer son contrôle, etc.

Il est extrêmement difficile d'être un cadre gouvernemental en matière de réforme agraire. Tout d'abord très peu de ces intellectuels sont d'origine pauvre, paysanne ou ouvrière; la plupart proviennent de familles de propriétaires fonciers, de paysans riches ou de commerçants, et ignorent les conditions de vie des paysans pauvres malgré leur enthousiasme sincère. En outre, le gouvernement leur enseigne de « s'appuyer sur les masses » tout en leur expliquant